

État et tendances des populations d'oiseaux en France

Résultats de la troisième évaluation des espèces de la directive Oiseaux (2019-2024)

La troisième évaluation de l'état et des tendances des espèces d'oiseaux d'Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Oiseaux ». Couvrant la période 2019-2024, elle confirme les résultats de l'évaluation précédente sur les tendances, avec un tiers des espèces nicheuses en augmentation et un tiers en déclin. Le déclin concerne majoritairement des Passereaux, des Galliformes et des Limicoles, tandis que les Anatidés, les Echassiers, les Oiseaux marins et les Rapaces restent majoritairement en augmentation.

Face à la dégradation de l'état de la biodiversité européenne, la directive « Habitats, Faune, Flore »¹ et la directive « Oiseaux »² établissent une base juridique pour la conservation des espèces et habitats parmi les plus rares, menacés ou remarquables en Europe, afin d'assurer leur pérennité à long terme. Récemment, le règlement sur la restauration de la nature³ a renforcé ces efforts de conservation, incluant la restauration des habitats et des espèces des deux directives parmi ses objectifs globaux et opérationnels. Outre la mise en place du réseau Natura 2000, le plus grand réseau européen de sites naturels protégés, les États membres s'engagent, à travers ces textes, à effectuer une surveillance des oiseaux et à évaluer régulièrement leur état et leurs tendances (Art.12).

Toutes les espèces d'oiseaux présentes naturellement à l'état sauvage en Europe, soit environ 500 espèces, sont ainsi concernées tous les six ans⁴ par l'évaluation de leurs statuts et tendances. Non limitée au seul réseau des sites Natura 2000, l'évaluation des espèces d'oiseaux porte sur

l'ensemble du territoire européen. En France, ce rapportage concerne près de 340 espèces ou sous-espèces, évaluées pour certaines pour chaque saison de présence : nidification, hivernage et passage (migration). Au total, 449 évaluations ont été réalisées pour la période 2019-2024. La France possède une richesse importante en nombre d'espèces d'oiseaux, en particulier des nicheurs (le plus élevé en Europe après l'Espagne), la conduisant à une responsabilité certaine au niveau communautaire.

Cette évaluation sur la période 2019-2024 constitue la troisième évaluation⁵ depuis la mise en œuvre de l'article 12 de la directive sous ce format. Une fois les rapports de tous les États membres synthétisés, une évaluation européenne des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sera effectuée par le Centre thématique européen au titre de la Commission européenne, qui permettra une vision globale de l'état de l'avifaune à l'échelle du continent. Le présent document porte sur la contribution de la France à cet exercice.

L'évaluation des espèces d'oiseaux : un exercice partenarial

Coordonnée par PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD)⁶ sous le pilotage du ministère chargé de l'écologie, cette évaluation a été menée avec les partenaires scientifiques et techniques nationaux (par ordre alphabétique) : la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) ; le Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins (GISOM) ; la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ; l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ; Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO) ; l'Office National des Forêts (ONF) et la Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF). Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Tour du Valat ont également contribué au rapportage 2019-2024. En tout, ce sont plus de 150 experts qui ont été mobilisés pour la rédaction, la relecture et la validation des fiches d'évaluation.

¹ Directive du Conseil 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats », s'appliquant sur le territoire métropolitain uniquement.

² Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée de la directive 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979 et de ses modifications successives).

³ Règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature.

⁴ Depuis harmonisation de la périodicité (initialement de trois ans) avec celle de la directive « Habitats », soit six ans.

⁵ L'évaluation précédente a concerné la période 2013-2018.

⁶ Office français de la biodiversité, Muséum national d'Histoire naturelle, Centre national de la recherche scientifique, Institut de recherche pour le développement.

À long terme, toujours un tiers des espèces nicheuses en déclin, contre un quart des espèces hivernantes

Comme pour l'évaluation précédente, les tendances de population (effectifs nicheurs ou hivernants) et de la distribution (nicheurs) ont été rapportées sur deux périodes : à court terme (12 ans, soit deux cycles de rapportage) et à long terme (au mieux depuis la mise en application de la directive « Oiseaux » en 1980).

Tendances de population des oiseaux nicheurs

La répartition des tendances à court et long terme reste globalement similaire à celle observée lors de l'évaluation précédente. Les résultats montrent toujours presque un tiers des espèces nicheuses en augmentation, contre un tiers en déclin, sur les deux périodes (**Figure 1a** pour le long terme). La part de stabilité est toujours d'environ 10%. La proportion de tendances incertaines ou inconnues reste également identique, avec environ 20% des espèces nicheuses pour lesquelles les données sont lacunaires voire indisponibles. Pour dix espèces, l'amplitude des variations d'effectifs d'une année sur l'autre reste très élevée, justifiant une tendance fluctuante.

Tendances de distribution des oiseaux nicheurs

Sur le long terme, les tendances de distribution rejoignent les tendances observées pour les effectifs de population. Sur le court terme, la proportion de tendances incertaines ou inconnues a de nouveau pu être réduite de près de 10%. La moitié des espèces nicheuses ont une distribution stable

à court terme, contre environ un quart en augmentation et un cinquième en déclin.

Tendances de population des oiseaux hivernants

37 espèces supplémentaires ont été évaluées en hivernage, les résultats ne sont donc pas comparés avec ceux de l'évaluation précédente. La répartition des tendances positives, négatives et incertaines/ inconnues à court terme est similaire à celle des oiseaux nicheurs (environ 27% pour chaque direction de tendance). La répartition est cependant différente à long terme, avec la moitié des espèces hivernantes en augmentation, et presque un quart en déclin (**Figure 1b**). La proportion de tendances incertaines ou inconnues est quant à elle identique à celle des oiseaux nicheurs (environ 20%).

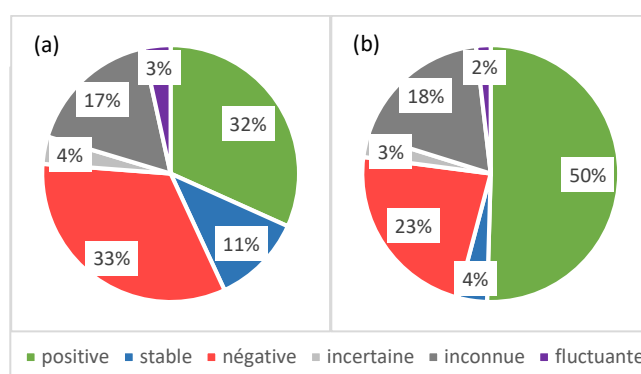


Figure 1. Tendances de population à long terme des espèces (a) nicheuses (n=290) et (b) hivernantes (n= 109)

Un déclin visible pour toutes les classes d'effectifs

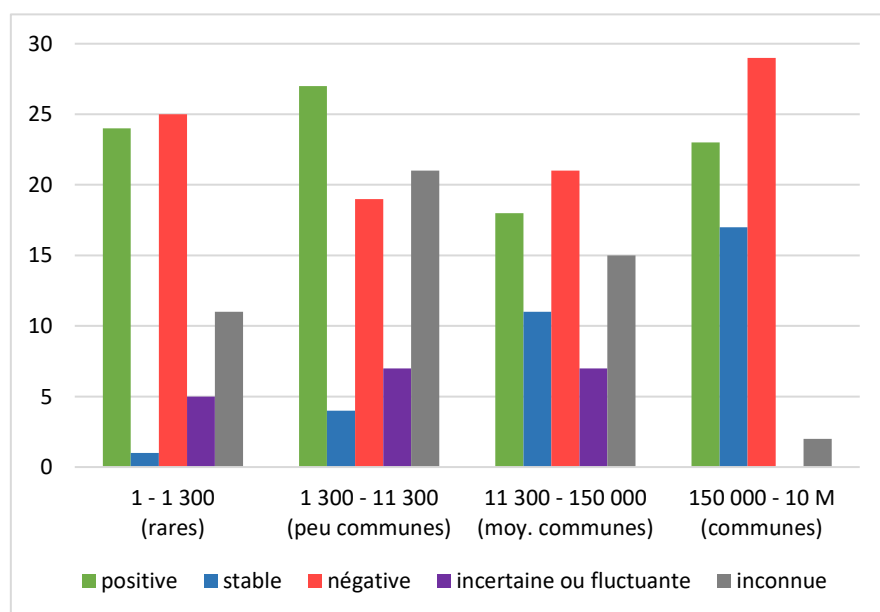


Figure 2. Nombre d'espèces nicheuses (en ordonnée, n=287) par catégorie de tendance de population à long terme et par classes d'effectifs, définies en nombre de couples (en abscisse, moy. = moyennement, M = millions)

Effectifs des espèces nicheuses

Les estimations d'effectifs les plus récentes ont été renseignées pour toutes les espèces nicheuses évaluées. Pour trois espèces (Traquet rieur, Rémiz penduline, Grèbe jougris), l'effectif est à zéro car elles ne se reproduisent plus en France. 75 % des espèces nicheuses ont un effectif inférieur à 150 000 couples. Seules 25 espèces (9%) sont très communes, avec un effectif supérieur à un million de couples.

Tendances par classes d'effectifs

Les résultats des espèces nicheuses présentés par classes d'effectifs (**Figure 2**) permettent d'identifier d'éventuelles différences de tendances entre espèces plus ou moins communes. La part de tendances en déclin tend à diminuer chez les espèces communes (41% contre 51%

lors de l'évaluation précédente), alors qu'elle tend à augmenter chez les espèces rares (38% contre 28% précédemment). Plus de 70% des tendances inconnues concernent les espèces peu ou moyennement communes (1300 à 150 000 couples).

Des tendances diverses selon les groupes d'oiseaux

Les résultats à long terme par groupes d'espèces (**Figure 3**) donnent un aperçu de la diversité des profils de tendances, qui peuvent refléter des différences biologiques, de stratégies d'alimentation ou migratoires selon les oiseaux, mais également des pressions diverses sur les espèces et leurs habitats. L'interprétation nécessitera des analyses ultérieures pour identifier ces nuances.

Chez les Passereaux, groupe majoritaire avec la moitié des espèces nicheuses évaluées, plus d'un tiers des espèces sont en augmentation ou stables, mais la part d'espèces en déclin reste importante (près de 40%). À long terme, presque un tiers des espèces de Passereaux ont un déclin supérieur à 30%. La proportion de tendances inconnues est toujours de 20%.

Les Galliformes et Columbiformes voient leur nombre d'espèces en déclin augmenter, avec près de 70% des espèces en déclin, dont 85% des Galliformes. Chez les Limicoles, la part d'espèces en augmentation diminue à un tiers, soit une proportion égale à celle en déclin.

Chez les Anatidés, les Echassiers et les Oiseaux marins, la moitié des espèces sont en augmentation. La part d'espèces en déclin atteint 20% pour les trois groupes.

Enfin, plus de la moitié des espèces de Rapaces sont en augmentation ou stables, et la proportion de tendances inconnues diminue (passant de 35 à 20%).

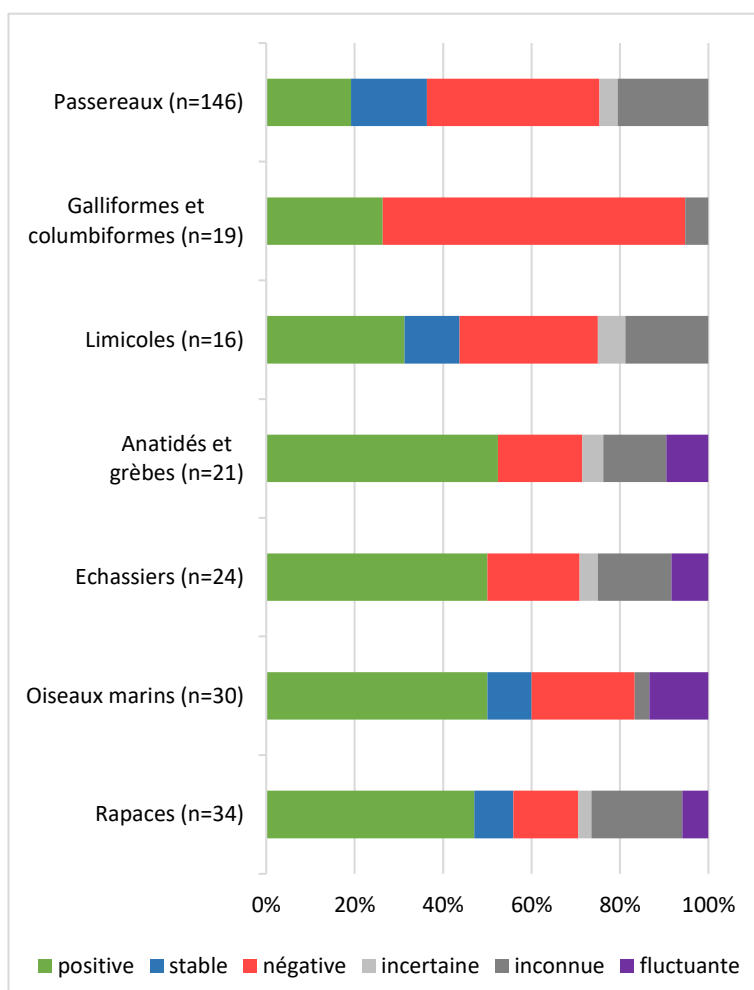


Figure 3 : Tendances de population à long terme des espèces nicheuses (n=290) par groupe d'oiseaux

Des écosystèmes sous pressions

Parmi les 16 grandes catégories de pressions ou menaces listées pour l'évaluation des espèces, les plus fréquemment citées sont celles liées à certaines pratiques agricoles (citées dans 25 % des cas, comme l'utilisation de produits phytosanitaires, le drainage ou la déprise), à l'urbanisation du territoire (14%, dont plus de 40% des citations concernent le dérangement lié aux activités sportives et de loisirs) et au prélèvement des espèces (ex : chasse) ou de leurs proies (ex : pêche) (14 %). Ces activités exerçant une forte pression sur les espaces naturels, ou directement sur les espèces, peuvent expliquer les tendances négatives des populations d'oiseaux dans les milieux concernés par ces pressions. Les principaux autres facteurs impactant l'état des espèces d'oiseaux sont le changement climatique, la production énergétique et les infrastructures associées (les éoliennes notamment), les pollutions des eaux marines et douces, et les espèces indigènes problématiques.

Cette troisième évaluation des espèces au titre de la directive « Oiseaux » permet de compléter les résultats de l'évaluation précédente, grâce notamment à l'amélioration des connaissances par l'utilisation de données récentes, à l'homogénéisation des méthodes de calcul et de représentation spatiale, et à une meilleure prise en compte des espèces hivernantes par l'ajout de 37 espèces dans l'évaluation. Si les espèces communes ou rares sont plutôt bien suivies, ainsi que les oiseaux marins, les connaissances restent lacunaires pour les espèces d'oiseaux terrestres peu ou moyennement communes. L'un des objectifs du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre sera de fournir un cadre pour développer les suivis de ces espèces.

Une méthodologie et des connaissances en évolution

Depuis 2008, le système de rapportage au titre de la directive « Oiseaux » est synchronisé avec celui de la directive « Habitats », tous les six ans. L'évaluation de chaque espèce sur le territoire français s'effectue dans un format standard partagé par tous les États membres, permettant ensuite une synthèse à l'échelle européenne. Elle s'appuie sur plusieurs types d'informations pour rendre compte de l'état de l'espèce, selon la saison (nidification, hivernage, passage) et le statut de l'espèce (justifiant la désignation de zones de protection spéciale, concernée par un plan d'action international, chassable, etc.). Les informations à renseigner sont :

- Effectifs et tendances de la population ;
- Carte, surface et tendances de la distribution (nicheurs) ;
- Travaux relatifs aux plans d'action internationaux ;
- Tableaux des prélèvements de chasse (si concernée) ;
- Pressions et menaces s'exerçant sur l'espèce, et mesures de gestion mises en œuvre ;
- Effectifs et tendances des populations dans le réseau Natura 2000.

L'évaluation doit répondre à des critères précis, et s'appuyer sur les meilleures études et données disponibles, complétées le cas échéant par avis d'experts. Pour le rapportage 2019-2024, de nouveaux critères de description des pressions devaient être renseignés, à savoir la portée (proportion de la population affectée) et l'influence (intensité faible, moyenne ou élevée). De plus, contrairement au rapportage précédent, les tendances de population étaient demandées pour les espèces de passage. Ce paramètre n'a pu être renseigné que pour quelques espèces bien suivies, les estimations à l'échelle nationale restant difficiles à réaliser sur la période de migration. Cependant, l'évaluation 2025 a pu bénéficier de nouveaux dispositifs de suivi, comme l'Estimation des Populations d'Oiseaux Communs (EPOC-ODF) qui a permis d'actualiser les effectifs de 60 espèces nicheuses, ou le nouvel Atlas des Oiseaux de France⁷ du même programme. Le rapportage 2019-2024 a également bénéficié du renouvellement de suivis dédiés, comme l'enquête nationale Limicoles et Anatidés nicheurs (LIMAT), ou le Recensement national des Oiseaux Marins Nicheurs en France hexagonale (ROMN).

Pour en savoir plus

- Documents et données relatives au rapportage au titre de la directive « Oiseaux » :
 - Commission européenne : https://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_birds/index_en.htm
 - European Topic Center on Biological Diversity (ETC/BD) : <https://nature-art12.eionet.europa.eu/article12/>
- Réseau Natura 2000 par l'EEA : <http://natura2000.eea.europa.eu/>

Contacts PatriNat

[Erika Beaugéard](#)
[Camille Gazay](#)



Partenaires



Novembre 2025

⁷ <https://oiseauxdefrance.org/>